

# la brève

PUBLICATION BIMENSUELLE  
N° 501 — 15 JANVIER 2026

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

## Dialogue social

Assurance-chômage :  
un dialogue social sous  
tension dès l'ouverture  
des négociations

*Page 2*

## Travail - Emploi

Travail le 1er mai : l'U2P  
appelle à sécuriser les  
entreprises qui dérogent  
au principe du jour  
chômé

*Page 2*

## Protection sociale

Sécurité sociale : les  
priorités de l'U2P pour  
la nouvelle mandature

*Page 3*

## U2P

Les Brèves, l'Agenda  
*Page 4*

---

@U2P\_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P\_france

U2P

Abonnez-vous aux  
actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez  
l'actualité de l'U2P »

## **2026, une année placée sous le signe de la proximité**

Pour cette nouvelle année, l'U2P adresse ses meilleurs vœux aux artisans, commerçants et professionnels libéraux qui font vivre l'économie de proximité partout sur le territoire. Fidèle à ses valeurs, l'U2P entend poursuivre en 2026 son engagement au service de celles et ceux qui créent de l'activité, de l'emploi et du lien social au plus près des Français.

Proximité. Ce maître mot résume l'ADN de l'U2P et de l'économie qu'elle représente. Proximité avec les salariés, avec les clients, avec les patients. Chaque jour, les artisans, les commerçants de proximité et les professionnels libéraux contribuent au dynamisme économique et à la vitalité sociale de la France, en répondant à des besoins essentiels et en maintenant une présence humaine irremplaçable au cœur des villes, des quartiers et des zones rurales. En cette nouvelle année, l'U2P est fière d'accompagner les trois millions et demi de femmes et d'hommes qui portent avec passion les couleurs de l'économie de proximité. À travers son action syndicale, l'organisation continuera à défendre un modèle entrepreneurial fondé sur l'indépendance, la responsabilité et l'ancrage local, dans un contexte d'instabilité gouvernementale et d'incertitude économique. L'année 2026 sera mise à profit par l'U2P pour recenser les mesures prioritaires attendues par les entreprises de proximité, qui guideront son action auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. L'économie de proximité est



également en première ligne face aux transitions écologique, numérique et démographique. L'U2P poursuivra son action pour accompagner les entreprises de proximité dans ces évolutions, en défendant une transition écologique pragmatique, ainsi qu'un accès équitable aux outils numériques et aux nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, au service de la performance et de la qualité du travail. L'U2P renforcera par ailleurs son engagement en faveur de la formation, de l'apprentissage et de la transmission des savoir-faire, afin de répondre aux enjeux de renouvellement des générations et des compétences. En 2026, l'U2P se prépare également à un

temps démocratique majeur, marqué par les élections municipales puis par la préparation des élections présidentielles et législatives. Ces échéances constitueront des moments clés pour porter la voix de l'économie de proximité dans le débat public. L'U2P veillera à sensibiliser les décideurs et les futurs responsables publics à l'importance de politiques adaptées aux réalités du terrain, afin que l'économie de proximité soit pleinement prise en compte dans les choix qui engageront l'avenir du pays. Cette année, plus que jamais, la proximité restera le fil conducteur de l'action de l'U2P, au service des entrepreneurs et de l'intérêt général. ●

## Assurance-chômage : un dialogue social sous tension dès l'ouverture des négociations

Réunis le 7 janvier au siège de l'Unédic pour lancer les discussions sur l'assurance-chômage, les ruptures conventionnelles et les contrats courts, les partenaires sociaux ont rapidement affiché leurs divergences. Sollicitées par le ministre du travail pour dégager au moins 400 millions d'euros d'économies, ces négociations, annoncées comme techniques, s'ouvrent dans un climat de confusion et de crispation qui dure depuis plusieurs mois.



À l'issue de cette première réunion, les partenaires sociaux ont arrêté un calendrier distinct pour les deux volets de la négociation. De fait, les discussions sur l'assurance-chômage se dérouleront du 15 janvier au 25 février, avec l'objectif de définir rapidement le cadre des règles d'indemnisation. En parallèle, un cycle plus long sera consacré aux contrats courts, du 28

janvier au 25 mars, afin d'examiner les pistes de régulation de ces formes d'emploi et leurs effets sur le système d'assurance-chômage. Au cours de cette réunion, une volonté patronale a émergé, tenue par l'U2P, le Medef, et la CPME : celle d'entamer des discussions sur des sujets bien plus vastes que les seules ruptures conventionnelles. Malgré le calendrier ambi-

tieux arrêté, l'U2P, aux côtés du Medef, de la CPME, et de trois organisations syndicales, a adressé un courrier au Premier ministre le 9 janvier afin de poser les conditions de la poursuite des discussions. Cette démarche, convenue dès l'ouverture des négociations, vise à obtenir des engagements clairs de l'exécutif. Dans cette lettre, l'U2P et les cinq autres signataires demandent notamment la confirmation de l'abandon du projet de réforme drastique de l'assurance-chômage porté par l'ancien gouvernement, engagement déjà évoqué par le ministre du Travail. L'ancien gouvernement avait demandé aux partenaires sociaux de trouver pas moins de 4 milliards d'euros d'économies,

alors que l'actuel ministre du Travail a fixé l'objectif de 400 millions d'économies, que les trois organisations patronales ont souhaité porter à 1 milliard. Par cette lettre, il est demandé au Premier ministre des garanties concrètes avant d'entrer dans le fond des discussions, dont l'agrément de l'avenant à la convention Unédic sur le bonus-malus signé en juin 2025 et la publication attendue d'un décret facilitant l'indemnisation des jeunes, comprenant de nouvelles règles liées aux primo-demandeurs d'emploi. À ces seules conditions, les négociations entre les partenaires sociaux pourront débuter dans des conditions propices à trouver un terrain d'entente sur ces sujets sensibles. ●

## Travail le 1er mai : l'U2P appelle à sécuriser les entreprises qui dérogent au principe du jour chômé

Alors que le 1er mai est légalement un jour chômé, la législation actuelle laisse place à de nombreuses interprétations pour les activités assurant un service à la population. L'U2P se félicite de l'adoption, le 13 janvier, par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi visant à sécuriser le recours au travail salarié dans certains établissements ce jour-là.

La loi stipule que le 1er mai est un jour chômé pour les salariés, à l'exception de certaines activités qui tendent à assurer la continuité du service à la population. Dans ce contexte l'U2P a salué l'adoption le 13 janvier par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale de la « propo-

sition de loi visant à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1er mai ». Ce premier résultat est à mettre à l'actif de plusieurs fédérations qui ont agi auprès du parlement et du gouvernement, avec le soutien appuyé de l'U2P. Reste à confirmer ce vote le 22

janvier prochain lors de l'examen du texte en séance publique. En effet, la législation actuelle est trop largement source d'interprétations, plongeant les chefs d'entreprise dans l'insécurité juridique et les mettant à la merci de sanctions. L'U2P demande ainsi que les professionnels

qui exercent des activités utiles à la population le 1er mai, tels que les bouchers, boulanger, fleuristes..., puissent compter sur le travail de leurs salariés, sous réserve de leur accord et d'un surcroît de rémunération, à l'instar de ce qui se pratique le dimanche. ●

## Sécurité sociale : les priorités de l'U2P pour la nouvelle mandature

À l'occasion des séances d'installation des Conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et des Conseils de la protection sociale des travailleurs indépendants - CPSTI, l'U2P réaffirme ses priorités à court et moyen terme : restaurer l'équilibre financier de notre modèle social, garantir un service de qualité aux entreprises et aux assurés, et préserver une gouvernance dédiée et adaptée aux spécificités des travailleurs indépendants.



La nouvelle mandature qui s'ouvre marque à la fois la septième depuis l'application de l'ordonnance du 24 avril 1996 pour les Conseils d'administration de la Sécurité sociale, et un nouveau cycle pour les Conseils de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), issus de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Elle débute dans un contexte budgétaire et politique inédit, caractérisé par une instabilité institutionnelle profonde, une Assemblée nationale fracturée, des gouvernements censurés et une confiance des ménages comme des entreprises durablement fragilisée. Or, l'économie et les entreprises ont besoin de stabilité et de visibilité à moyen et long terme. L'U2P exprime une inquiétude majeure face à la persistance de déficits sociaux exceptionnellement élevés et à l'accumulation d'une dette sociale qui fragilise l'ensemble de notre système de protection

sociale. Cette situation impose une action résolue pour retrouver un équilibre financier durable, condition indispensable à la pérennité des régimes sociaux. Préserver notre modèle social suppose d'engager sans tarder une réflexion de fond sur le financement de la Sécurité sociale, dans une approche globale qui interroge le modèle de société que nous voulons et la place qu'y occupe le travail. Cette responsabilité est double : celle des partenaires sociaux, en tant qu'acteurs économiques et gestionnaires, mais aussi celle de l'État, qui doit faire preuve de volontarisme et d'ambition. Elle est surtout une responsabilité vis-à-vis des générations futures, auxquelles nous ne pouvons léguer le poids de notre incapacité à agir. Dans ce cadre, les prochains mois seront marqués par l'ouverture des négociations entre les branches du régime général et l'État en vue de nouvelles conventions d'objectifs

et de gestion, déclinées en contrats pluriannuels. L'U2P, en tant que co-gestionnaire des organismes de Sécurité sociale, sera particulièrement vigilante à la qualité de leur administration et au service rendu, notamment aux entreprises. Les efforts d'économies attendus ne sauraient se traduire par une dégradation du service aux assurés et aux employeurs, ce qui serait ni compris ni acceptable. S'agissant des travailleurs indépendants, l'U2P réaffirme avec force l'importance du CPSTI, qui traduit la volonté des indépendants de bénéficier d'une gestion dédiée, adaptée à leurs spécificités, distinctes de celles des salariés. Sept ans après sa création, le CPSTI a démontré sa légitimité et s'est imposé comme un acteur majeur de la protection sociale, dépassant les craintes héritées de l'expérience chaotique du RSI. Ce sont aujourd'hui près de 7 millions de chefs d'entreprise indépendants, actifs et retraités, ainsi que leurs ayants droit, qui sont concernés par cette gouvernance. La légitimité de l'U2P sur le champ des travailleurs indépendants est indiscutable, comme l'attestent les derniers résultats de la mesure d'audience qui la placent une nouvelle fois en tête des organisations représentatives. Cette légitimité confère à ses représentants une responsabilité particulière dans la gestion du régime de protection sociale des indépendants. L'U2P entend

poursuivre pleinement son engagement au sein du CPSTI, tant au niveau national que régional, afin de garantir aux travailleurs indépendants une protection sociale de qualité, adaptée à leurs besoins et fondée sur une coordination efficace des différentes branches de la Sécurité sociale agissant en délégation de gestion. Les progrès réalisés doivent être non seulement consolidés mais amplifiés. Cela suppose une meilleure prise en compte par les Urssaf, les CPAM et les CARSAT, des réalités et de la diversité du monde des indépendants. La richesse de l'U2P réside précisément dans la diversité des secteurs professionnels qu'elle représente, diversité incarnée par des conseillers eux-mêmes travailleurs indépendants, à la fois acteurs de la gouvernance et bénéficiaires de l'action du CPSTI. Cette gouvernance ne peut toutefois être crédible que si elle demeure plurielle et ouverte. Elle ne saurait être confisquée par quelques organisations au détriment de l'intérêt général. Pour les quatre années de mandat à venir, l'U2P appelle à dépasser les irritants du passé afin de se consacrer pleinement à l'essentiel : une gestion efficace, responsable et durable de la protection sociale, au service des entreprises, des travailleurs indépendants et de l'avenir de notre modèle social. •

# Les Brèves

**Apprentissage : un recentrage des aides depuis le 1er janvier 2026.** À compter du 1er janvier 2026, l'aide à l'embauche d'apprentis est réservée aux seules entreprises de moins de 250 salariés recrutant des jeunes préparant une certification de niveau 3 ou 4 (équivalent bac et infra bac), et "sera maintenue, dans ce cas de figure, à 5000 € pour la seule première année du contrat" (6000 € pour un apprenti en situation de handicap). Le maintien de cet accompagnement est le fruit de l'action de l'U2P pour soutenir l'apprentissage, bien que l'on puisse regretter que les entreprises accueillant des apprentis au niveau post-bac ne bénéficient plus d'aide à l'embauche. Si la loi de finances pour 2026 est adoptée, un décret non rétroactif sera pris afin de prévoir les nouveaux paramètres de l'aide en fonction des crédits votés.

**MaPrimeRénov : suspension à compter du 1er janvier 2026.** En l'absence du vote de la loi de finances pour l'année 2026, le dispositif MaPrimeRénov, destiné à financer les travaux de rénovation énergétique, est suspendu à compter du 1er janvier 2026. « L'irresponsabilité des parlementaires qui ne sont pas parvenus à voter un budget pour 2026 nous place à nouveau face à une impasse, la même que nous avions connue l'année dernière. Le segment de la rénovation énergétique est pour nous un élément moteur de notre activité. Pourtant, nous accusons un recul de 1,5% sur ce segment. Nos entreprises sont en difficulté et connaissent un véritable plan social avec 40 000 destructions d'emplois en deux ans. » a indiqué Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB et Vice-Président de l'U2P, sur FranceInfo.

**Enquête à l'approche des élections municipales.** Le baromètre lancé par l'Institut Verian, le quotidien L'Opinion et la Fondation Jean-Jaurès met en lumière un signal clair : les Français sont attachés à leur commune, mais attendent davantage de son offre de commerces, de services et de lieux de vie. L'aspiration à consommer local est largement partagée. Près des trois quarts des Français (72 %) jugent important de consommer dans leur commune, pour soutenir les commerces de proximité et pour des raisons pratiques. Mais cette volonté se heurte à des obstacles bien identifiés : manque de choix, prix perçus comme plus élevés et concurrence écrasante des grandes surfaces et des plateformes en ligne. Si les achats de première nécessité restent majoritairement locaux, la consommation chute fortement dès qu'il s'agit de services ou de biens non essentiels. La période des fêtes confirme cette tendance, avec 51 % des Français se tournant vers la grande distribution et 44 % vers le commerce en ligne. Pour l'U2P, ces résultats constituent un appel clair à l'action. Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs, soutenir l'installation et la transmission des entreprises de proximité, faciliter l'accès au foncier, alléger les contraintes qui pèsent sur les TPE : autant de leviers indispensables pour transformer l'aspiration au "consommer local" en réalité quotidienne. Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux sont prêts à répondre à cette attente. Encore faut-il que les politiques locales leur en donnent les moyens. Les élections municipales de 2026 seront déterminantes pour faire des communes des territoires vivants, attractifs et solidaires. ●

# L'Agenda

## 18 décembre

Participation du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P, au Conseil des entreprises, en présence des Ministres Roland Lescure, Amélie de Montchalin et Serge Papin.

## 5 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la remise de la galette de l'Epiphanie par les artisans boulanger pâtissiers au Palais de l'Elysée.

## 6 janvier

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec Cécile Duflot, Présidente de l'association Oxfam.

## 7 janvier

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec la Secrétaire Générale de la CGT, Sophie Binet, au sujet des perspectives d'évolution des CPRI et du scrutin TPE.

## 8 janvier

Rencontre du Secrétaire général de l'U2P avec la Commission européenne sur la compétitivité des entreprises, les enjeux de réindustrialisation et le marché du travail.

Réunion du Conseil exécutif.

## 12 janvier

Entretien du Président de l'U2P, Michel Picon, avec le Sénateur de la Haute-Saône, Président de la délégation aux entreprises, Olivier Rietmann.

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Directeur adjoint de cabinet du Premier Ministre, Louis Margueritte.

## 13 et 14 janvier

Participation du Président de l'U2P aux cérémonies des voeux de l'Assemblée Nationale et du CESE.

## 15 janvier

Audition du Président de l'U2P relative à la proposition de loi sénatoriale visant à instaurer une procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales incontestées.

# Sur les réseaux sociaux

**[Cérémonie de la galette de l'Epiphanie à l'Elysée] Quand le Président de la République @EmmanuelMacron soutient les combats de la @cnbpf et de l'@U2P\_france : simplification, travail le 1er mai, attractivité des métiers, apprentissage, excellence professionnelle, valorisation du travail...**

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 5 janvier 2026



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 janvier 2026

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Xavier Geoffroy

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

## CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

## CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

## CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

## UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

## CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage